Docusign Envelope ID: 9A490E56-893D-8227-8073-0CDF2037246D

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds Commercial	148 523		148 523	148 523
Autres immo.incorp.,avances & acptes	33 868	32 729	1 139	3 470
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage	330 758	297 042	33 717	35 178
Autres immobilisations corporelles	445 458	389 507	55 952	64 990
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	15		15	15
Autres immobilisations financières	965		965	965
Total	**959 587**	**719 277**	**240 310**	**253 141**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnements	52 215		52 215	43 151
En cours de production	72 880		72 880	61 104
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acptes versés/commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	617 491	12 263	605 229	576 400
Fournisseurs débiteurs	863		863	2 898
Personnel	2 630		2 630	
Etat, impôts sur les bénéfices	14 397		14 397	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	29 662		29 662	17 053
Autres créances	1 419		1 419	
Charges constatées d'avance				11 308
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	341 432		341 432	258 527
Total	**1 132 989**	**12 263**	**1 120 727**	**970 441**
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des emprunts				
Ecarts de conversion actif et différence d'éval.				
Total				
TOTAL ACTIF	**2 092 576**	**731 540**	**1 361 036**	**1 223 582**

Signé par :
Vincent GONNACHON
07C4B2973634489...

Docusign Envelope ID: 9A490E56-893D-8227-8073-0CDF2037246D

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	9 600	9 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 287	2 287
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	960	960
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	433 636	271 948
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	204 736	247 921
Subventions d'investissement		1 399
Provisions réglementées		
Total	**651 219**	**534 114**
AUTRES FONDS PROPRES		
Fonds non remboursables		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit	65 941	153 940
Découverts, concours bancaires	9	1 321
Associés et dettes financières diverses	46 644	12 401
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	377 459	274 436
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel	124 783	124 433
. Organismes sociaux	79 177	79 886
. Etat, impôts sur les bénéfices		32 322
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	11 240	6 344
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales	4 547	4 384
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17	1
Produits constatés d'avance		
Total	**709 817**	**689 468**
COMPTES DE REGULARISATION		
Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation		
TOTAL PASSIF	**1 361 036**	**1 223 582**

Docusign Envelope ID: 9A490E56-893D-8227-8073-0CDF2037246D

ANNEXE

- **Règles et méthodes comptables**
- **Notes sur le Bilan Actif**
- **Notes sur le Bilan Passif**
- **Notes sur le compte de résultat**
- **Engagements financiers et autres informations**

Docusign Envelope ID: 9A490E56-893D-8227-8073-0CDF2037246D

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2025 Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Docusign Envelope ID: 9A490E56-893D-8227-8073-0CDF2037246D

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation en charges	Option pour la comptabilisation à l'actif	Non concerné
Frais d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles				X
des titres de participation				X
des autres titres immobilisés et des titres de placement				X
Frais externes de formation nécessaires à la mise en service				X
Coûts d'emprunts activables montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				X
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation montant comptabilisé en charges pour l'exercice				X

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	182 390			182 390
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	368 090	14 123	51 454	330 758
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes	513 702	3 229	71 473	445 458
Immobilisations financières.....	980			980
***Total*.....**	**1 065 162**	**17 352**	**122 927**	**959 587**

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	30 397	2 331		32 729
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	332 911	15 585	51 454	297 042
Autres immobilisations corporelles...	448 712	11 017	70 222	389 507
***Total*.....**	**812 021**	**28 933**	**121 677**	**719 277**

Dépréciations de l'actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
***Total*.....**				

Docusign Envelope ID: 9A490E56-893D-8227-8073-0CDF2037246D

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

IMMOBILISATIONS

Augmentations de l'exercice	Virements		Entrées			Total
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations	
Immobilisations incorporelles.....						
Terrains.....						
Constructions.....						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			14 123			14 123
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes			3 229			3 229
Immobilisations financières.....						
Total**.....**			**17 352**			**17 352**

Diminutions de l'exercice	Virements		Sorties			Total
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service	
Immobilisations incorporelles.....						
Terrains.....						
Constructions.....						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			51 454			51 454
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes			71 473			71 473
Immobilisations financières.....						
Total**.....**			**122 927**			**122 927**

AMORTISSEMENTS

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations				Total
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur élements amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles	
Immobilisations incorporelles.....		2 331			2 331
Terrains.....					
Constructions.....					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		15 585			15 585
Autres immobilisations corporelles.....		11 017			11 017
Total**.....**		**28 933**			**28 933**

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions			Total
	Elements transférés à l'actif circulant	Elements cédés	Eléments mis hors service	
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		51 454		51 454
Autres immobilisations corporelles.....		70 222		70 222
Total**.....**		**121 677**		**121 677**

Docusign Envelope ID: 9A490E56-893D-8227-8073-0CDF2037246D

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement.....		
Frais d'augmentation de capital.....		

Frais de développement :

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à : 148 523

Eléments achetés.....		
Eléments réévalués.....		
Eléments reçus en apport.....		

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
			structure		composants	
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
- dont frais de développement						
- dont fonds commercial						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	L	5 ANS				
Autres immobilisations corporelles	L	3 A 8 ANS				

Docusign Envelope ID: 9A490E56-893D-8227-8073-0CDF2037246D

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

FONDS COMMERCIAL

Dépréciation :

Descriptif des modalités du test de dépréciation

Modalités d'affectation à un groupe d'actif

COUTS D'EMPRUNT INCORPORES DANS LE COUT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Rubriques	Montant incorporé au cours de l'exercice	Taux de capitalisation
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Total		

COUTS D'EMPRUNT INCORPORES DANS LE COUT DES STOCKS ET EN COURS

Rubriques	Montant incorporé au cours de l'exercice	Taux de capitalisation
Matières premières et autres approvisionnements		
Encours de production		
Produits finis		
Marchandises		
Total		

FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS

Nature et rythme de reprise en résultat

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Nature et rythme de reprise en résultat

Docusign Envelope ID: 9A490E56-893D-8227-8073-0CDF2037246D

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans prise en compte du coût de la sous-activité.

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements	43 151	52 215	43 151	52 215
En-cours de production de biens	61 104	72 880	61 104	72 880
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....	**104 255**	**125 095**	**104 255**	**125 095**

Dépréciation des stocks	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....				

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

Créances représentées par des effets de commerce Non recensé

Clients.....		
Autres créances.....		

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....	840		840
Actif circulant et charges constatées d'avance.	666 462	666 462	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....		
Clients et comptes rattachés.....		
Autres créances.....		
Disponibilités.....		

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances	12 263			12 263
Autres postes d'actif.....				
Total.....	**12 263**			**12 263**

Docusign Envelope ID: 9A490E56-893D-8227-8073-0CDF2037246D

A2G
Société à responsabilité limitée
au capital de 9 600 euros
Siège social : 1 Rue Damichel
71350 ALLEREY SUR SAONE
344 018 403 RCS CHALON SUR SAONE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 30 juin,

À 9 heures,

Les associés de la Société A2G, société à responsabilité limitée au capital de 9 600 euros, divisé en 600 parts de 16 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 1 Rue Damichel 71350 ALLEREY SUR SAONE, sur convocation faite par la gérance.

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée adressée.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Est présent :

- Monsieur Vincent GONNACHON ;

- La société VLG Invest, elle-même représentée par Monsieur Vincent GONNACHON en sa qualité de Président ayant tous pouvoirs à cet effet ;

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Vincent GONNACHON, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Docusign Envelope ID: 9A490E56-893D-8227-8073-0CDF2037246D

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,

- Rémunération de la gérance,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,

- La feuille de présence,

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025,

- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Docusign Envelope ID: 9A490E56-893D-8227-8073-0CDF2037246D

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 204 736 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	204 736 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 128,33 euros par part	77 000 euros
Le solde	127 736 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 561 372 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 77 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Docusign Envelope ID: 9A490E56-893D-8227-8073-0CDF2037246D

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2024 :
17 616 euros, soit 29,36 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 17 616 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de 15 000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Docusign Envelope ID: 9A490E56-893D-8227-8073-0CDF2037246D

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Vincent GONNACHON
Gérant

Signé par :
Vincent GONNACHON
07C4B2973634489...

Docusign Envelope ID: 9A490E56-893D-8227-8073-0CDF2037246D

A2G
Société à responsabilité limitée
au capital de 9 600 euros
Siège social : 1 Rue Damichel
71350 ALLEREY SUR SAONE
344 018 403 RCS CHALON SUR SAONE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 204 736 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	204 736 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 128,33 euros par part	77 000 euros
Le solde	127 736 euros

En totalité au compte « **autres réserves »** qui s'élève ainsi à 561 372 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 77 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non

Docusign Envelope ID: 9A490E56-893D-8227-8073-0CDF2037246D

libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2024 :
17 616 euros, soit 29,36 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 17 616 euros

<u>Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026</u>

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Signé par :
Vincent GONNACHON
07C4B2973634489...